

Objet : *RS - Convention de partenariat entre Grand Chambéry et Action Logement pour 2025-2027*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoaz

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoaz

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 061-25

objet **RS - Convention de partenariat entre Grand Chambéry et Action Logement pour 2025-2027**

Thierry Repentin, président, rappelle que le groupe Action Logement met en œuvre, depuis plus de 60 ans, la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et participe ainsi, de manière forte et durable, au financement du logement ainsi qu'aux parcours résidentiels des salariés des entreprises. Il constitue un partenaire incontournable pour la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD).

Ayant fait le constat d'objectifs partagés, Grand Chambéry et Action Logement conviennent de mettre en place un partenariat visant à accompagner le développement économique et à renforcer l'attractivité du territoire, ainsi qu'à mieux répondre aux besoins en logement des salariés sur le territoire. Ce partenariat vient renouveler la convention signée entre Grand Chambéry et Action Logement en 2018 et prolongée en 2021.

Action Logement Services indique avoir déjà mobilisé 36,3 M€ de concours financiers sur le territoire sur la période 2022-2024.

Ce partenariat doit se traduire par la signature d'une nouvelle convention qui a pour objectif de décliner et d'optimiser les interventions d'Action Logement et de Grand Chambéry sur le territoire en matière d'habitat et de logement. Celle-ci définit et précise les grandes orientations et les actions permettant la prise en compte des nouvelles ambitions d'Action Logement et des nouvelles orientations des politiques publiques, dont les engagements sont pris dans la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 juin 2023.

La convention se fonde sur un diagnostic partagé de la situation du logement et de l'habitat dans les bassins de vie concernés et sur une vision commune des actions à mettre en œuvre.

La convention mentionne à ce titre :

- les ambitions de développement de Grand Chambéry,
- les objectifs communs qui appellent une déclinaison opérationnelle, au croisement des ambitions de Grand Chambéry et d'Action Logement,
- les engagements actuels d'Action Logement sur le territoire,
- les engagements réciproques de Grand Chambéry pour assurer le déploiement optimal des interventions d'Action Logement.

Les actions mises en œuvre par les parties se déclinent selon les thématiques suivantes :

- la sécurisation des parcours et de l'accompagnement des publics cibles (jeunes, saisonniers, salariés en difficulté),
- le développement d'une connaissance commune des besoins des salariés sur le territoire pour en assurer la meilleure prise en compte dans la politique logement de la collectivité,
- la contribution à l'attractivité et au développement de l'offre de logement sur le territoire par une maîtrise du foncier, une mobilisation des financements et des démarches d'innovation,
- la facilitation et l'accompagnement du parcours résidentiel et la favorisation de l'accession à la propriété,
- la promotion de la mixité sociale et l'apport d'un soutien supplémentaire à la production de logements sociaux abordables,
- la contribution à l'attractivité du territoire et au développement économique et l'amplification de la rénovation urbaine,
- la dynamisation des partenariats institutionnels,
- la médiatisation et la valorisation des actions partagées en faveur de l'emploi.

La convention ne prévoit pas d'engagements financiers des parties. Elle prend effet à la date de sa signature et prend fin au plus tard le 31 décembre 2027.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 11 avril 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat avec Action Logement,

Article 2 : d'autoriser la signature de cette convention, de tout document afférent à cette décision, ainsi que des éventuels avenants de prolongation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **061-25**

Objet de l'acte :	RS - Convention de partenariat entre Grand Chambéry et Action Logement pour 2025-2027
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33719H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33719H1

Date de transmission en Préfecture :	26 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	26 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 26 mai 2025